



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de fournitures :

Acquisition d'un tracteur neuf

Pour l'Exploitation Agricole

Date et heure limite de DEPOT DES OFFRES

LUNDI 14 FEVRIER 2022 – 12h00

STRUCTURE : EPLEFPA Roanne Chervé Noirétable
CS 90023 42124 PERREUX Cedex

SOMMAIRE

- ARTICLE 1 Identification du pouvoir adjudicateur
- ARTICLE 2 Objet du marché
- ARTICLE 3 Forme du marché
- ARTICLE 4 Composition du dossier de consultation des entreprises et modalités de retrait
4-1 Composition du dossier de consultation des entreprises
4-2 Retrait du dossier de consultation des entreprises
- ARTICLE 5 Variantes
- ARTICLE 6 Présentation des candidatures et des offres
6-1 Présentation des candidatures
6-2 Présentation des offres
- ARTICLE 7 Durée de validité des offres
- ARTICLE 8 Conditions de transmission des candidatures et des offres
8-1 Nature des communications et des échanges d'informations
8-2 Conditions de transmission des candidatures et des offres
8-3 Date et heure limite de réception des candidatures et des offres
- ARTICLE 9 Critères d'attribution et analyse des prix
- ARTICLE 10 Négociation
- ARTICLE 11 Vérification de la situation de l'attributaire
- ARTICLE 12 Signature électronique
- ARTICLE 13 Conditions d'exécution et de livraison
13-1 Commande
13-2 Correspondant attitré pour l'exécution du marché
13-3 Date de livraison
13-4 Modalités de livraison
- ARTICLE 14 : Facturation et mode de paiement
- ARTICLE 15 : Litiges
- ARTICLE 16- Renseignements complémentaires

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent marché est initié pour le compte de : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Roanne Chervé - Noirétable (SIRET 194 210 787 00017)
CS90023 42124 PERREUX Cedex
Tel : 04 77 44 82 00 mël : epl.roanne@educagri.fr
Responsable du marché : Paul CANDAELE, Directeur de l'E.P.L.E.F.P. A ;

Le centre constitutif concerné par le marché est : EXPLOITATION.

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet le marché de fournitures suivant : « Acquisition d'un tracteur » pour l'exploitation agricole afin de réaliser les différents travaux de cultures. Ce tracteur servira également à une utilisation pédagogique (apprentissage de la conduite, support concret pour les cours de machinisme agricole).

Classification (CPV) : 16700000-2.

La décomposition en lot n'est pas possible au vu de l'objet du marché.

La date prévisionnelle de livraison du matériel est envisagée au 15 Mars 2022 au plus tard. Livraison à la ferme de l'E.P.L.E.F.P.A Roanne Chervé Noirétable-Site de Chervé -PERREUX.

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHÉ

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123- 1 et R.2123-1, 1° du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET MODALITES DE RETRAIT

4-1 : Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est rédigé en langue française et comprend les éléments suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (R.C.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- l'Acte d'Engagement (ATTRI1),
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G. – F.C.S.) approuvé par arrêté du 30 mars 2021, non remis au titulaire par le pouvoir adjudicateur mais dont le titulaire reconnaît avoir pris connaissance.

4-2 : Retrait du dossier de consultation des entreprises – remise du DCE aux candidats.

Le dossier de consultation des entreprises est gratuit et dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique dématérialisé.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement et sans restriction sur le profil acheteur suivant : www.mapa.aji-france.com.

ARTICLE 5 : VARIANTES

Les variantes sont autorisées. Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs offres. Les offres sont fermes et définitives.

ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6-1 Présentation des candidatures

Le dossier de candidature, rédigé en langue française, devra comporter :

Une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) comportant notamment les indications ci-dessous :

- 1 - L'identification de l'acheteur.
- 2 - L'objet de la consultation.
- 3 - L'objet de la candidature, notamment en cas d'allotissement.
- 4 - La présentation du candidat : si le candidat se présente seul, indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et du siège social (si elle est différente de l'établissement), son adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie, le numéro SIRET (à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD).
- 5 - Si le candidat est un groupement d'entreprises :
 - Préciser s'il est conjoint ou solidaire.
 - En cas de groupement conjoint, préciser si le mandataire est solidaire ou pas.
 - Identifier tous les membres du groupement et préciser, en cas de groupement conjoint, les prestations exécutées par chaque membre du groupement.
 - Désigner le mandataire du groupement (nom commercial, dénomination sociale, adresses de son établissement et de son siège social, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro de SIRET (à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD). Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Si les documents de preuve sont disponibles en ligne, indiquer l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.

Une déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) comportant les indications ci-dessous :

- 1 - L'identification de l'acheteur.
- 2 - L'objet de la consultation.
- 3 - L'identification du candidat individuel ou du membre du groupement : le nom commercial et la dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, les adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), l'adresse électronique, les numéros de téléphone et de télécopie, le numéro SIRET (à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD), la forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement. Indiquer si le candidat est une micro, petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la commission du 06 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 05 juillet 1996 n°96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (art. R.2151-13 et R.2351-12 du Code de la commande publique).
- 4 - Si pour justifier de ses capacités, le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur les capacités d'un autre opérateur économique (notamment en cas de sous-traitance), il devra :
 - Produire tous les renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les documents de la consultation et apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public.
 - Désigner le ou les opérateurs économiques (nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie).

Si les documents de preuve sont disponibles en ligne, indiquer l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.

Pour présenter les éléments de sa candidature :

- le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 (version Code de la commande publique) qui sont disponibles gratuitement sur le site internet du Ministère de l'économie à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.
- En application de l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, « l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) et constituant un échange de données structurées, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission Européenne établissant le formulaire type pour le Document Unique de Marché Européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 », ainsi le candidat peut réutiliser un DUME déjà utilisé dans une procédure antérieure à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

6-2 Présentation des offres

Le dossier devra être rédigé en langue française.

Le dossier devra comporter une offre avec un prix HT et TTC. Le prix est exprimé en euro. Le prix s'entend matériel rendu franco de port à la ferme du Lycée.

Afin de permettre l'analyse des offres, les candidats devront remettre lors de leur réponse :

- Un devis détaillé précisant les conditions et délai de livraison.
- Une offre de prix prenant en compte la reprise du tracteur Renault ARES (10 700 heures) présent sur l'exploitation
- Une note technique précisant les caractéristiques des équipements accompagnée, le cas échéant, de la fiche/le descriptif technique du matériel proposé.
- Une fiche descriptive de la garantie
- Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature
- L'acte d'engagement ATTR1,

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu. En cas de déclaration de sous-traitance, le candidat devra produire une déclaration mentionnant l'ensemble des informations indiquées à l'article R.2193-1 du Code de la commande publique.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres devront être valables 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres fixée par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8 -1 : Nature des communications et des échanges d'informations

En application de l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique.

8-2 : Conditions de transmission des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres seront transmises uniquement sur le profil acheteur de l'EPLEFPA Roanne Chervé Noirétable sur la plateforme : <https://mapa.aji-france.com>

Numéro : TMP/113728

Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : pdf, excel, word, libre office.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent pas utiliser, ni les exécutoires (notamment les « exe »), ni les « macros ».

Le nommage des fichiers attendus sera le suivant :

Pour le fichier contenant la candidature : nom de l'entreprise _ Cand.

Pour le fichier contenant l'offre : nom de l'entreprise _ Offre.

Au sein de chaque fichier, les documents devront clairement être identifiés :

Exemple : fichier « candidature » : DC1, DC2...

Les candidats transmettent leurs candidatures et leurs offres en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière candidature ou offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures et des offres.

Le profil acheteur garantit la confidentialité des candidatures et des offres jusqu'à l'expiration du délai prévu pour leur présentation. Chaque dépôt de plis par les candidats s'accompagne d'un accusé de réception garantissant notamment l'horodatage des plis (date et heure de réception).

8-3 : Date et heure limite de réception des candidatures et des offres

Date et heure limite de réception des candidatures et des offres : **lundi 14 Février 2022 à 12h00.**

Les plis reçus après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

ARTICLE 9 : CRITERES D'ATTRIBUTION ET ANALYSE DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics.

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix intégrant la reprise déduite (analyse selon la méthode BCMA) : **35 %**
- Caractéristiques techniques de l'offre : **35%**.
- Prestations associées : délai de livraison, garantie, SAV/Entretien et délai d'intervention : **10%**
- Proposition de collaboration pédagogique : **20%**

ARTICLE 10 : NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés à l'article précédent.

Toutefois, s'il l'estime nécessaire, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer directement, sans négociation, le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés à l'article précédent.

ARTICLE 11 : VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique.

ARTICLE 12 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le pouvoir adjudicateur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement.

En cas de signature électronique, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Le certificat de signature électronique doit être conforme au règlement n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.

La liste des prestataires de services de confiance qualifiés est disponible sur le site de l'ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue>.

Si les candidats utilisent un autre outil de signature que celui du profil acheteur, ils devront transmettre gratuitement le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique lors du dépôt de documents signés.

ARTICLE 13 : CONDITIONS D'EXECUTION ET DE LIVRAISON

13-1 Commande

La commande fait l'objet d'un bon de commande de la part du pouvoir adjudicateur.

13-2 Correspondant attitré pour l'exécution du marché

Le titulaire du marché indiquera les nom, prénom, fonction et coordonnées de l'interlocuteur unique avec lequel le pouvoir adjudicateur sera en contact pour l'exécution du marché.

13-3 Date de livraison

La livraison du tracteur devra être effectuée au plus tard au 15 Mars 2022 soit 3 semaines à compter de la notification du marché par le pouvoir adjudicateur.

13-4 Modalités de livraison

Le tracteur sera livré, un jour ouvré, entre 08h00 et 17h00, à la ferme de Chervé –Exploitation.

Pour permettre l'organisation des opérations de réception, le pouvoir adjudicateur devra être informé, au minimum 3 jours à l'avance, de la date prévue pour la livraison du tracteur.

Le titulaire du marché indiquera les conditions dans lesquelles le tracteur sera livré (transport, mise en place du matériel...). Les risques afférents au transport et à la livraison sur le site défini ci-dessus sont sous la responsabilité du titulaire du marché.

La livraison est constatée par la délivrance d'un bon de livraison par le titulaire du marché dont chaque partie conserve un exemplaire.

La livraison doit être conforme à la commande passée. Si le tracteur est reconnu défectueux lors de la livraison ou de la mise en service, la directrice d'exploitation se réserve le droit de refuser le tracteur livré. Ce dernier devra être remplacé immédiatement ou remis en état aux frais du titulaire du marché. En cas de rejet, l'enlèvement du tracteur est à la charge et aux frais du titulaire.

ARTICLE 14 : FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

La facture sera établie en un exemplaire original et un duplicata. Elle devra en outre comporter les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale et l'adresse du créancier,
- le n°SIRET et APE ou RCS du titulaire,
- le prix hors taxe,
- le taux et le montant de la T.V.A.,
- le prix T.T.C.,
- les références bancaires complètes du titulaire du marché (n°compte, IBAN, BIC et domiciliation de la banque).

La facture devra parvenir à l'adresse suivante : EPLEFPA Roanne Chervé Noirétable- EXPLOITATION-CS90023 42124 PERREUX cedex

Le paiement se fait par mandat administratif dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture jusqu'à la date de l'écriture de règlement chez l'agent comptable (délais bancaires exclus) ou de la constatation du service fait si celui-ci est postérieur à l'envoi de la facture.

La facture électronique transmise par le titulaire devra comporter les mêmes mentions légales mentionnées ci-dessus. Le dépôt de la facture électronique sera effectué sur le portail de facturation CHORUS PRO :

* SIRET : 19421078700017

* Code service : Aucun

* Numéro d'engagement juridique : indiquer les références du bon de commande.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'avance, ni d'acompte.

ARTICLE 15 : LITIGES

Le pouvoir adjudicateur et le titulaire du marché s'efforceront de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation des stipulations du marché et à l'exécution des prestations.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront adresser leurs demandes sur le profil acheteur.

Pour toutes informations techniques et pour tous renseignements complémentaires sur le cahier des charges, le candidat peut s'adresser à :

Mme Jennifer LASSENE- Directrice d'exploitation

Tél: 04 77 44 82 00 Mél : jennifer.lassene@educagri.fr

Pour toute information sur la procédure administrative, le candidat peut s'adresser à :

Mme Mélanie PRUVOST – Secrétaire générale

Tél: 04 77 44 82 00 Mél : melanie.pruvost@educagri.fr

Fait à Perreux, le 24 Janvier 2022,

Le Directeur de l'EPLEFPA Roanne Chervé Noirétable

Paul CANDAELE

